



## 2. Les évolutions à apporter

Issues d'un premier exercice de planification effectué entre 2016 et 2019, les cartes des vocations actuelles sont à mettre à jour. En s'appuyant sur la structure de ces zones bien établies, il s'agit de mieux identifier les usages à favoriser dans chacun de ces espaces compte tenu de la situation actuelle et à venir.

Le développement projeté de nouveaux usages en mer, comme les parcs éoliens, l'aquaculture ou les zones de mouillage, incite à organiser ces usages dans l'espace afin de mieux les coordonner. Certaines activités existantes sont aujourd'hui fortement affectées par un contexte inexistant lors de l'élaboration des précédentes cartes des vocations : c'est le cas de la plaisance et de l'interdiction de mouillage sur les herbiers de posidonie pour les navires de plus de 24 m, celui du transport maritime de passagers fortement touché par la crise Covid, et plus généralement de toutes les activités consommatrices d'énergie (industries navales et nautiques, transport et fret, pêches, aquaculture notamment).

Le changement climatique a et aura aussi des effets irréversibles sur la façade maritime : érosion du littoral, déclin et modification de la biodiversité, modification des caractéristiques biogéochimiques du milieu marin. Les impacts à terre du changement climatique nécessitent une adaptation des villes, de la production d'énergie ou encore des pratiques agricoles. Ces modifications contribuent à l'augmentation de la pression foncière dans certaines zones impliquant une artificialisation accrue des littoraux qui doit être maîtrisée sur un littoral déjà très anthropisé.

La nécessaire protection du milieu marin, face aux pressions humaines existantes et émergentes, conduit la France à renforcer son réseau d'aires marines protégées en métropole. Pour donner corps à cette ambition, les vocations de certaines zones doivent ainsi être redéfinies. Il s'agit aussi d'assurer une meilleure adéquation entre les zones les plus sensibles du milieu marin et les aires de protection, en suivant l'évolution des comportements de la biodiversité marine et des caractéristiques du milieu marin.

Actuellement, le document stratégique de façade de Méditerranée intègre 30 zones de vocation sur les trois régions qui composent sa façade maritime. Celles-ci, d'échelles différentes d'une région à l'autre ont permis de mieux identifier les enjeux spécifiques à certaines zones. Cependant, le choix a été fait de réinterroger les limites des zones de vocation afin de les rendre cohérentes entre elles en termes d'échelle et d'activités. Ainsi, certaines zones de vocations situées au sein du domaine public maritime pourraient être fusionnées (Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur), et certaines zones portuaires revues.

Les 3 zones du littoral des Alpes-Maritimes seraient fusionnées, tout comme les trois zones de la Corse occidentale (à l'exception du golfe d'Ajaccio) et les deux zones du littoral Sud de Corse. Ceci se justifie par l'homogénéité des enjeux écologiques présents et des activités menées dans ces zones. Ces modifications pourraient réduire à 25 le nombre de zones de vocation.

En sortie de débat public, les cartes des vocations propres à chaque zone et/ou le descriptif de chacune de ces cartes feront apparaître les enjeux émergents que sont l'éolien flottant, les zones de protection forte, ainsi que le transport d'hydrogène.

# FICHE 03 Planifier dans l'espace : la carte des vocations d'une façade maritime, utilisation et limites

### Messages clés :

- La carte des vocations identifie des zones cohérentes au sein d'une façade maritime. Elle est indissociable de la description des activités principales et à envisager au sein de chacune des zones.
- Prise en main par les usagers et experts de la mer, elle donne un repère spatial aux stratégies mises en place.
- Acquis du premier cycle de planification, les zones de vocation pourraient évoluer à la marge en Méditerranée afin d'apporter plus de cohérence dans les zonages (fusion de certaines zones, etc.). L'objectif de ce nouveau cycle est d'approfondir la planification au sein de chaque zone : intégration de zones propices à l'éolien en mer, de zones de protection forte et adaptation des vocations à la situation actuelle et à venir.

## 1. La carte des vocations de la façade Méditerranée

La carte des vocations permet d'identifier, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par la stratégie de façade maritime que par ceux issus d'autres processus (stratégies portées par les collectivités territoriales, les filières, le SDAGE, le SRADDET...).

Ces zones sont définies à la fois au regard de limites administratives, géographiques et en lien avec la présence d'enjeux et d'objectifs homogènes.

Chaque zone fait l'objet d'une vocation particulière qui exprime une projection dans l'avenir fondée sur une volonté d'évolution relative à une ou plusieurs activités et/ou à la qualité du milieu marin et des eaux côtières.

La carte des vocations intègre les vocations établies par des planifications existantes telles que les parcs naturels marins et les schémas de mise en valeur de la mer.

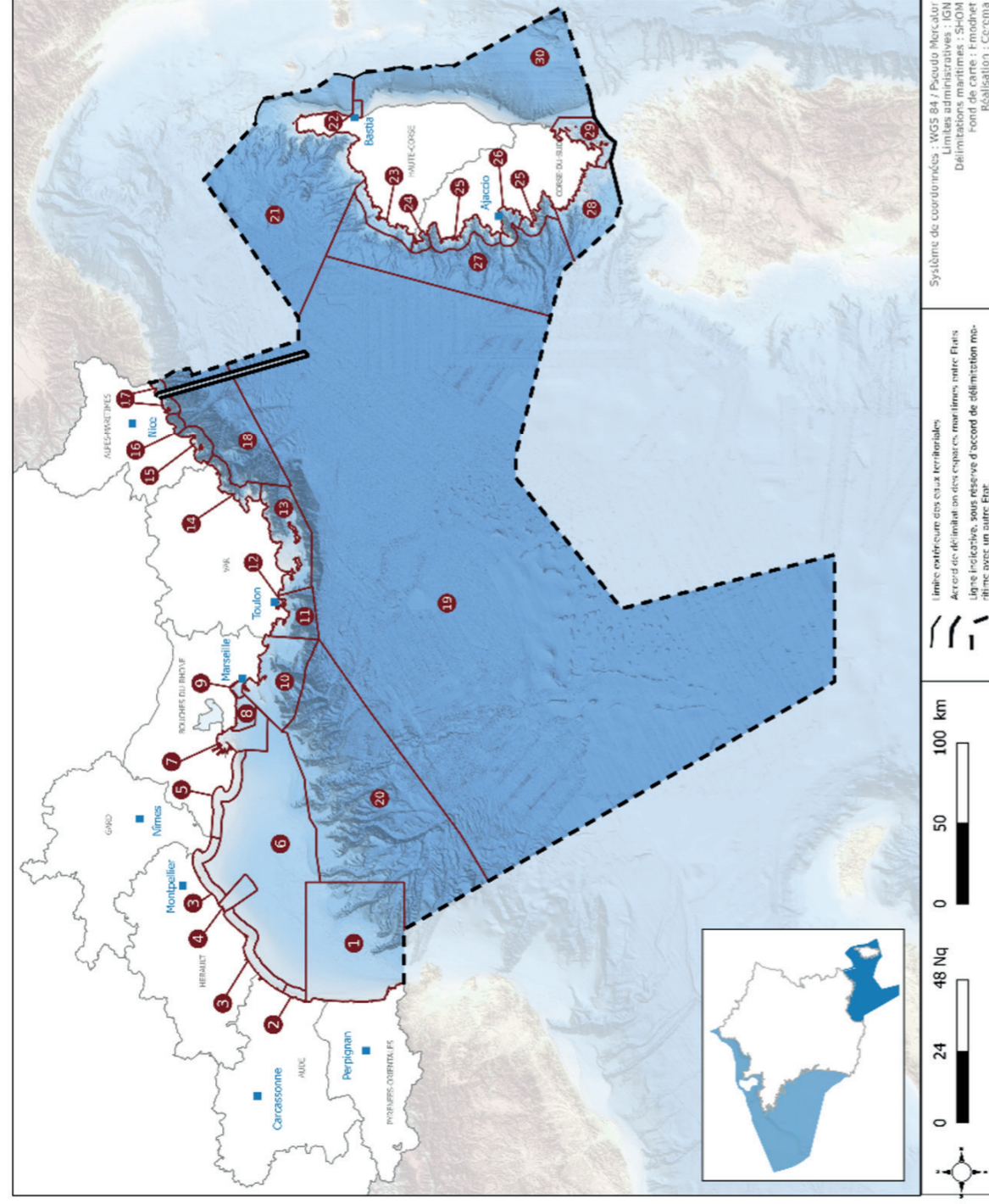
Selon les zones, le focus est donné sur une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit donc de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés, tout en permettant en cas de litige, de statuer sur les priorités au sein de la zone.

Un usage non cité dans une zone peut s'implanter ou exister préalablement à la carte des vocations, mais il ne pourra se prévaloir d'une priorité stratégique telle que définie dans le document stratégique de façade.

Permettant de fixer les grandes orientations spatiales pour la planification des usages de la mer, la carte des vocations sert de référence à tous les acteurs de la mer et du littoral. Ces derniers ont par ailleurs contribué à sa conception lors des concertations associées.

La carte des vocations est intégrée au document stratégique de façade. Elle est indissociable des descriptions des zones de vocation identifiées qui précisent les usages de la mer à favoriser au sein de cet espace cohérent, au sens du milieu marin ou des activités qui s'y déroulent.

figure 1 - Carte des vocations de la façade Méditerranéenne (actuellement en vigueur). La lecture de cette carte s'accompagne des précisions sur les vocations de chaque zone, annexée au DSF actuel.



## Descriptifs des vocations par zone

- Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion**  
Préservation de la biodiversité marine côtière, du plateau et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activité de tourisme et de loisirs) et émergents (loisir flottant, etc.), en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion et celles définies dans le SPMV Littoral Sud sont localement respectées et mises en œuvre.
- Port-la-Nouvelle**  
En contenant et en compensant les impacts résultant de l'agrandissement du port et en maîtrisant les pressions cumulées côtières, orienter les activités portuaires et de transport maritime vers des pratiques plus durables.
- Littoral languedocien**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, soutenir le développement d'une filière sportive orientée autour du vent, structurer une offre touristique d'excellence, orienter les activités de transport maritime vers des pratiques plus durables, réduire les impacts et conflits d'usages ponctuels.
- Sète**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels. Les orientations définies dans le SPMV du SM du bassin de Thau sont localement respectées et mises en œuvre.
- Camargue naturelle**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles le tourisme ou les filières halieutiques et réduire leurs impacts.
- Plateau du Golfe du Lion**  
En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement de l'éolien offshore flottant et renforcer la compétitivité des filières halieutiques.
- Golfe de Fos-sur-Mer**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires vers des pratiques plus durables, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels.
- Côte Bleue**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles les filières nautiques, réduire leurs impacts ainsi que les conflits d'usage ponctuels et prévenir tout conflit d'usage potentiel.
- Rade de Marseille**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités, réduire les impacts de ces activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.
- Périmètre du parc national des Calanques**  
Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, accompagner une évolution durable des activités maritimes et maîtriser les pressions cumulées en conformité avec les objectifs de la charte du Parc national.

- Littoral varois Ouest**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire l'impact des activités de pêche et d'autres activités maritimes.
- Rade de Toulon**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités, réduire l'impact des activités de pêche et d'autres activités maritimes, prévenir les conflits potentiels.
- Périmètre du Parc national de Port-Cros**  
Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds tout en accompagnant l'évolution durable du transport maritime, de la pêche et d'autres activités. La charte du Parc national est localement respectée et mise en œuvre.
- Littoral varois Est**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- Riviera**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, maintenir et accompagner l'évolution durable de la pêche et de l'aquaculture, réduire l'impact des activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- Nice et abords**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et des infrastructures portuaires, réduire l'impact des activités et les conflits d'usage locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels.
- Littoral des Alpes-Maritimes**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- Large Provence Alpes Côte d'Azur**  
En veillant à la préservation des canyons et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- Plaine bathyale**  
En veillant à améliorer la connaissance de la zone et au maintien de l'état de conservation des espèces, en la préservant, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- Canyons**  
En veillant à la préservation des habitats remarquables et à la conservation des espèces en présence, améliorer la connaissance à leur sujet, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- Périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate**  
Préservation de la biodiversité marine du parc y compris des canyons et des habitats profonds, prise en compte de l'écologie du littoral liguro-provençal, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activité de tourisme et de loisirs) et émergents, en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et celles définies dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.

## V1 - septembre 2018

- Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion**
- Port-la-Nouvelle**
- Littoral languedocien**
- Sète**
- Camargue naturelle**
- Plateau du Golfe du Lion**
- Golfe de Fos-sur-Mer**
- Côte Bleue**
- Rade de Marseille**
- Périmètre du parc national des Calanques**
- Littoral varois Ouest**
- Rade de Toulon**
- Périmètre du Parc national de Port-Cros**
- Littoral varois Est**
- Riviera**
- Nice et abords**
- Littoral des Alpes-Maritimes**
- Large Provence Alpes Côte d'Azur**
- Plaine bathyale**
- Canyons**
- Périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate**
- Bastia**
- Balagne**
- Scandola**
- Littoral occidental de la Corse**
- Golfe d'Ajaccio**
- Large côte occidentale de la Corse**
- Bouches de Bonifacio Ouest**
- Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio**
- Plaine orientale et large Est de la Corse**

- Bastia**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques et réduire l'impact de ces activités. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- Balagne**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire l'impact de ces activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- Scandola**  
Conservat la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver le patrimoine historique et gérer et encadrer les activités humaines en mer. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.
- Littoral occidental de la Corse**  
En veillant à la préservation des habitats et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (et de la réserve naturelle le cas échéant) sont localement respectées et mises en œuvre.
- Golfe d'Ajaccio**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire l'impact des activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- Large côte occidentale de la Corse**  
En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats profonds et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et de la pêche. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- Bouches de Bonifacio Ouest**  
Conservat la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.
- Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- Plaine orientale et large Est de la Corse**  
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.